

## 2C DECO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Société en Liquidation

au capital de 1.000,00 Euros

Siège social : 110 BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS

898 534 292 RCS PARIS

(ci-après «la Société»)

---

### DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 31 AOUT 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 31 août, au siège social,

La soussignée,

Madame Catherine CALLEDE demeurant 110 boulevard de Courcelles - 75017 Paris, (ci-après l'«**Associé Unique**»), de la Société **2C DECO**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est situé 110 BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 898 534 292 RCS PARIS, (ci-après la «**Société**»),

détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société,

a pris conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions d'adoption des présentes décisions ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur, décharge de son mandat et constatation de la clôture de liquidation ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Comptes définitifs de liquidation ;
- Texte des projets des décisions.

Madame Catherine CALLEDE, le Président, a été régulièrement informée des présentes décisions.

## PREMIERE DECISION

### *Approbation des conditions d'adoption des présentes décisions*

L'Associé Unique,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (sans convocation préalable écrite ou autre formalité) et ;
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

**Cette décision est adoptée.**

## DEUXIÈME DÉCISION

### *Examen et approbation du compte de liquidation*

L'Associé Unique,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,

**approuve** les opérations relatées dans le rapport du Liquidateur et le compte définitif tel qu'il est présenté, faisant ressortir, après restitution des apports, **un solde négatif**.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

## TROISIÈME DÉCISION

### *Quitus au Liquidateur, décharge de son mandat et constatation de la clôture de liquidation*

L'Associé Unique,

En conséquence des décisions précédentes,

**constate** la clôture de la liquidation de la Société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, et Sous réserve de la réalisation définitive de l'attribution sus-décidée, donnent quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

## QUATRIÈME DÉCISION

### *Pouvoirs en vue des formalités*

L'Associé Unique,

**donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité légales, de dépôt été autres qu'il appartiendra.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le

Liquidateur désigné et l'**Associé Unique**.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

**L'Associé Unique**

**Madame Catherine CALLEDE**